



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises

Question écrite n° 37800

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les entreprises artisanales du bâtiment qui interviennent notamment dans la rénovation de logements et qui sont créatrices d'emplois, notamment pour accompagner les besoins générés par les différentes politiques du Gouvernement pour favoriser la relance de la croissance. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) afin d'opérer une baisse de cotisations sociales par une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013. Il lui demande s'il compte prendre des mesures spécifiques pour une baisse effective des charges pour les entreprises du bâtiment qui ne bénéficieraient pas du CICE.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37800

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9855

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)